

LOGEMENTS ADAPTÉS

Ce dispositif s'adresse à des personnes isolées en situation de handicap psychique souhaitant vivre dans un logement autonome disposant d'un lieu de vie collectif et partagé et d'un accompagnement à la vie sociale.

Nous disposons de 2 studios situés au centre ville de Salon,
Ces logements (hors SIAO) sont proposés à la sous-location pour une durée indéterminée et ce dans la limite du bail initial.

Les personnes accueillies doivent être suivies tant sur le plan des soins que sur le plan social et médico-social.
La mise en place d'un suivi coordonné réalisé avec les différents acteurs sanitaires, sociaux, et médico-sociaux sera proposée dès l'entrée de la personne dans le logement et pendant toute la durée d'occupation.

Ce dispositif concerne les personnes isolées, en situation de handicap psychique diagnostiquées et stabilisées, ayant envie de vivre dans un logement autonome tout en bénéficiant, en fonction des besoins et des demandes individuelles des occupants, d'accompagnements tels que :

- Une aide à la convivialité (animation de temps collectifs conviviaux, ateliers thématiques, repas, sorties...)
- Un soutien à l'inclusion sociale (accès aux droits, aide aux démarches administratives, prise de rdv, orientations vers les services compétents, aide à la recherche d'un logement,...)

Rapprochez-vous de votre référent social (CCAS, MDS, CAF ...)
qui nous adressera un dossier de candidature.
En fonction de nos disponibilités,
la cheffe de service du Pôle Hébergement vous contactera afin de vous proposer un premier entretien

